

DEGRÉ SECONDAIRE II*Point 3.3 du programme 2016-2019*

Conférence latine de l'enseignement postobligatoire, CLPO



*Christophe Nydegger
président de la CLPO*

MANDAT

La conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO) traite des questions relevant de l'ensemble de la formation générale du degré secondaire II, de la formation professionnelle et du domaine tertiaire non HES et non universitaire, pour autant qu'elles ne soient pas traitées par un autre organe de coordination.

Maturités professionnelles (MP)

Se basant sur les réflexions faites par la commission de coordination « Maturités professionnelles – CMP », la CLPO a approuvé, le 7 juin, la réalisation durant l'année scolaire 2016-2017 d'un test à une plus grande échelle que la seule expérience réalisée l'hiver 2015-2016 avec l'examen avancé de mathématiques fondamentales, MP2 (post-CFC), pour la filière « Technique, architecture et sciences de la vie » – TASV. Pour ce faire, deux méthodes seront conjointement mises en œuvre, soit :

- maintien de l'examen commun maths fondamentales, MP2, orientation TASV, mais en rajoutant les MP1 3 ans et 4 ans ;
- organisation d'épreuves de branches spécifiques à évaluer selon une grille commune. A cette fin, la CLPO a donné son accord à la réactivation des groupes PER-MP des branches spécifiques sciences sociales (orientation Santé et social), finances et comptabilité (orientation Economie et services, type Economie), économie et droit (orientation Economie et Services, type Services), arts appliqués, art et culture (orientation Arts visuels et arts appliqués).

La comparaison des deux méthodes permettra de remettre à l'AP-CIIP un rapport mieux étayé.

Le 2 décembre, la CLPO a examiné une prise de position rédigée par la CMP en lien avec la consultation fédérale intitulée « Renforcement de la maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP1): flexibilisation de la mise en œuvre dans les écoles ». Elle a ensuite demandé que, par rapport à l'ensemble des questions posées dans le cadre de cette consultation, les cantons reçoivent pour la fin de l'année des considérations et recommandations qui prennent également en compte le contenu d'un document synthétisant les réflexions faites lors de la Klausurtagung du comité CSFP des 17 et 18 novembre 2016. Ce matériel a servi de base aux autorités cantonales pour répondre officiellement d'ici à fin janvier 2017.

Activités et
décisions

>>

Degré secondaire II

Ouverture de classes intercantionales

Le 7 juin, la CLPO a approuvé une procédure révisée par sa commission de coordination « Classes et accords intercantonaux – CAI », avec entrée en vigueur immédiate le 2 décembre, ainsi qu'une liste de six critères en lien avec cette procédure. Les décisions finales restent du ressort de la CLPO, et en cas d'éventuelles répercussions politiques, l'AP-CIIP est décisionnaire.

Moyens d'enseignement produits par l'UMER-FP

La CLPO a pris deux importantes décisions, le 7 juin. Elle a :

- confirmé la prérogative exclusive de la CREME pour toute question afférente à l'évaluation des besoins, la réalisation des moyens d'enseignement en découlant, ainsi que leur distribution ;
- enjoint les écoles intéressées à la sous-traitance de la distribution des ouvrages CREME à passer impérativement par la CREME, laquelle soumettra des propositions adaptées aux besoins du terrain et conformes aux principes régissant le dispositif.

Commission des admissions de la HES-SO

En janvier, la HES-SO a souhaité que deux représentants de l'enseignement postobligatoire soient désignés dans cette commission, considérant essentiel que puissent être discutés en son sein les enjeux de coordination et d'échanges, tant au niveau des MP que des MS, entre la formation tertiaire – en particulier la HES-SO – et le secondaire II. La CLPO a estimé opportun, au moins dans un premier temps, de désigner comme représentants les présidents des CMP et CMS, soit respectivement MM. Claude Pottier (VS) et Olivier Tschopp (JU). Chantal Andenmatten (GE) succédera dès 2017 à Olivier Tschopp.

Formations sur les mesures de mise en œuvre de l'examen quinquennal de formations initiales

La CLPO a approuvé, le 22 mars 2016, l'envoi d'un courrier au président CSFP faisant état de la manière employée par une organisation faîtière du monde du travail pour organiser ce type de formations, des résultats enregistrés sur le terrain en termes de fréquentations et des risques encourus pour l'avenir. Cette intervention a généré divers travaux ainsi que des séances organisées sur l'initiative de la CSFP. Une solution acceptable devrait être trouvée en 2017.

Refus des cantons latins de cofinancer un logiciel développé unilatéralement par des milieux privés pour l'évaluation d'activités pratiques par des experts

La CLPO a approuvé, le 7 juin, l'envoi d'un courrier au président CSFP pour signaler que, suite au réexamen du dossier demandé par une association professionnelle suisse, elle maintenait sa position de refus et invitait la CSFP à examiner, à l'échelle nationale, comment régler le véritable problème de fond avant qu'il ne soit trop tard. Cette problématique devrait être réglée dans le courant de 2017.

Données factuelles

En 2016, les membres CLPO se sont réunis à quatre reprises en assemblée plénière, les 22 mars, 7 juin, 15 et 16 septembre et 2 décembre.

Présidence : Christophe Nydegger (FR).

Collaborateur scientifique : Jean-Pascal Mouglin (SG-CIIP).

Mutations : Olivier Tschopp, chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (SFO) du canton du Jura, a quitté sa fonction au 30 novembre 2016 pour prendre la direction de *Movetia*. Il ne sera pas remplacé à la CLPO en 2017 ; Jean-Luc Portmann assurera seul la représentation de son canton.

La CLPO

>>

Degré secondaire II

Commissions de coordination relevant de la CLPO

Classes et accords intercantonaux – CAI

Commissions de coordination

Dans les domaines où le nombre d'apprentis identifiés dans chaque canton n'est pas suffisant pour justifier l'ouverture d'une classe au moins, la commission de coordination CAI propose à la CLPO, après avoir consulté les partenaires concernés (principalement les associations professionnelles), des solutions romandes visant à répartir ces populations aussi harmonieusement que possible dans les écoles professionnelles et les cours interentreprises à même de les accueillir. La commission de coordination CAI se préoccupe également de tous les aspects liés aux demandes d'autorisation et aux financements des formations du secondaire II et du tertiaire B.

Au cours de l'année, la commission a maintenu sa récolte d'informations auprès des cantons romands et a abordé notamment les thèmes suivants :

- AES - libre circulation : procédure mise en place par les cantons.
- AES : finalisation de la procédure de facturation pour les formations ES et EPT.
- AES : gestion des redoublants.
- AES-AESS : cours préparatoires (arrêt des subventionnements cantonaux et application des dépenses déterminantes pour nouveaux étudiants).
- Convention Mobilité de 2005 : proposition à la CLPO de tarifs nuancés pour les MS.
- Financement de la formation professionnelle supérieure.
- Actualisation de la procédure d'ouverture de classes intercantionales, avec élaboration d'une liste de critères.
- Transmission intercantonale des données.

La commission a siégé à quatre reprises en 2016 : 16 mars, 11 mai, 9 août (partie Classes) et 28 septembre.

Présidence : Claude Pottier (VS). Secrétariat : Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Mutations : remplacement d'Alain Marti par Emilie Lüthi (BE) et d'Harold Martin (a.i.) par Edwin Fisher (GE).

Formation et qualification des adultes – CFQA

La commission qui a succédé à la commission VAE a pour but de développer la collaboration intercantonale dans le domaine de la formation et de la qualification des adultes.

Elle a notamment traité les sujets suivants :

- modèles de référence du SEFRI ;
- projet intercantonal SEFRI ;
- un membre de la CFQA a rejoint le GT sur les besoins de l'économie en matière de diplômes professionnels pour les adultes ;
- un membre de la CFQA fait partie du GT sur les procédures de qualification ;
- groupe d'accompagnement du projet « Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes » ;
- élaboration d'un inventaire des offres et des besoins.

>>

Degré secondaire II

Dès 2017, le rythme des séances sera plus soutenu pour optimiser le système d'échange d'informations.

La commission de coordination CFQA a siégé à deux reprises en 2016: 2 mars et 5 octobre.

Présidence: Grégoire Evéquoz (GE) jusqu'en septembre, puis Florent Cosandey (BE). Secrétariat: Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Mutations:

Le groupe d'échanges sur les pratiques d'information et de conseil en matière de procédures de formation et de qualification des adultes a été dissout en raison des travaux faisant doublon avec ceux de la CFQA. Certains de ses membres ont été intégrés afin que les deux offices – formation professionnelle et orientation – soient représentés lorsque distincts dans les cantons:

Valentine Jeanneret (BE), Cinzia di Ferro Kohler (FR) et Ana Laura Kraehenbuehl (JU).

Coopérations multilatérales et européennes

La commission a pour mandat d'assurer les relations et la coordination avec des organes suisses ou européens de coopération multilatérale dans le domaine des formations professionnelles et générales, ainsi que de la formation des adultes.

Deux représentants de la nouvelle agence nationale *Movetia* ont précisé la structure et les objectifs de cette institution, présenté la solution transitoire Erasmus+ 2017 notamment pour la mobilité dans la formation professionnelle, les partenariats stratégiques dans la formation professionnelle, les partenariats scolaires et les projets de mobilité en lien avec l'enseignement scolaire. Chaque coordinateur pour les projets de mobilité nationaux et/ou intercantonaux a présenté un compte rendu des travaux menés dans son canton.

Elle s'est réunie une seule fois en 2016, le 21 décembre.

Présidence: Grégoire Evéquoz (GE). Secrétariat: Jean-Pascal Mougin (SG-CIIP).

Mutations: Pierre Buchmüller (BE), remplacement de René Dosch par André Ferlin (JU), de Jean-Pierre Brügger par Katia Sartori (NE) et de Fabienne Cuénoud Furrer par Pierre Fantys (VD).

Maturités professionnelles – CMP

La commission a pour mandat d'accompagner le Plan d'études romand pour la maturité professionnelle (PER-MP) dans les années suivant son entrée en vigueur.

Les principaux thèmes abordés ont été:

- Bilan de l'examen commun avancé de maths fondamentales pour la filière Technique, architecture et sciences de la vie (MP2) (proposition validée par l'assemblée CLPO le 26.03.2015).
- Renouvellement de cette expérience pour janvier 2017 en ajoutant les MP1 3 ans (également en janvier 2017) et 4 ans (en juin 2017).
- En parallèle, réalisation d'épreuves de 4 branches spécifiques à évaluer selon une grille commune (référentiel), avec réactivation des groupes PER-MP correspondants (Finances et Comptabilité - Arts appliqués, art, culture - Sciences sociales - Economie et droit). Une journée « Cadre d'évaluation pour la rédaction des épreuves » a été organisée avec l'expertise d'une professeure associée à l'Université de Genève, choisie pour officier comme coordinatrice des travaux.
- Début de réflexion sur une rubrique FAQ pour le site PER-MP.
- Problématique pour les élèves d'année terminale entre l'interprétation de l'ordonnance eCG et celle de l'OMPr: élaboration d'un tableau sur la gestion des conditions de la promotion MP1.
- Guide Diplômes de langue étrangère reconnus dans le cadre de la maturité professionnelle et de la formation professionnelle commerciale: discussions sur la procédure d'audition du SEFRI.
- Admission des MP en HES-SO (échange avec Yves Rey – HES-SO Delémont).

>>

Degré secondaire II

- Consultation du SEFRI sur les principes directeurs relatifs à la mise en œuvre de la MP1 (« Renforcement de la maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP1): flexibilisation de la mise en œuvre dans les écoles »): élaboration d'un préavis pour la CLPO en vue d'une position romande commune.

La commission a siégé à cinq reprises en 2016: 15 avril, 13 mars, 21 juin, 21 octobre, 16 novembre.

Présidence: Claude Pottier (VS) jusqu'en novembre, puis Patrick Bornet (VS) a.i. Secrétariat: Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Maturités spécialisées – CMS

Pour mémoire, cette commission a succédé au groupe de travail du même nom qui a terminé son mandat durant l'année 2015. D'une manière générale, il lui appartient de conseiller et d'assister la CLPO et le SG-CIIP s'agissant de la mise en œuvre des maturités spécialisées, d'émettre des avis et des recommandations à leur intention, ainsi que de dresser un état des lieux d'une part des réalisations et expériences en cours dans le champ des maturités spécialisées, d'autre part des différences et problèmes constatés.

Une seule séance a été organisée le 14 juin. La 2^e séance prévue en fin d'année a été reportée à janvier 2017.

Les travaux se déroulent dans un excellent climat de collaboration avec le degré tertiaire – la HES-SO est représentée par trois délégués – ainsi qu'avec la conférence des directeurs des écoles de culture générale – cecg srt, représentée par une déléguée.

Présidence: Olivier Tschopp (JU). Secrétariat: Jean-Pascal Mouglin (SG-CIIP).

Mutations: remplacement de Joël Grau par Yves Fournier (VS) et de Denis Aubert par Claude Vetterli (VD).